

AVIS PUBLIC

Appel d'offres public n° 2022-07-REF

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague demande des soumissions pour la modification au poste de pompage existant et le remplacement de la conduite de refoulement.

Le devis est disponible par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) sur le site Internet www.seao.ca.

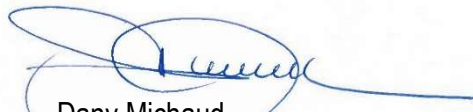
Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, au plus tard à **11 h, le 15 novembre 2022**. Le « Formulaire de soumission » doit être présenté en double exemplaire (1 original et 1 copie), dûment complété et inséré dans une enveloppe cachetée, sur laquelle sont clairement indiqués le nom du soumissionnaire et la désignation du projet. Les soumissions ainsi reçues **seront ouvertes ce même jour à 11 h 01**, dans la salle de conférence de l'hôtel de ville.

La durée de validité des soumissions devra être d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague se réserve le privilège de n'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 11^e jour du mois d'octobre 2022.

La Directrice générale et greffière-trésorière,



Dany Michaud

AVIS PUBLIC

Appel d'offres public n° 2022-07-REF

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague demande des soumissions pour la modification au poste de pompe existant et le remplacement de la conduite de refoulement.

Le devis est disponible par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) sur le site Internet www.seao.ca.

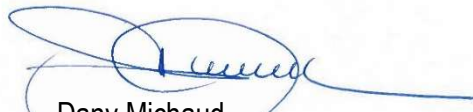
Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, au plus tard à **11 h, le 15 novembre 2022**. Le « Formulaire de soumission » doit être présenté en double exemplaire (1 original et 1 copie), dûment complété et inséré dans une enveloppe cachetée, sur laquelle sont clairement indiqués le nom du soumissionnaire et la désignation du projet. Les soumissions ainsi reçues **seront ouvertes ce même jour à 11 h 01**, dans la salle de conférence de l'hôtel de ville.

La durée de validité des soumissions devra être d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague se réserve le privilège de n'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 11^e jour du mois d'octobre 2022.

La Directrice générale et greffière-trésorière,



Dany Michaud